



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT: PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19 (dont 1 procuration)

L'an deux mille vingt-six le mardi neuf juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AHETZE, convoqué le Jeudi 04 Juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Ramuntcho GOYHETCHE, Maire.

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 064-216400093-20260609-20260601-AI

S²LO

EXTRAIT D'ACTES DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AHETZE

SÉANCE DU 9 JUIN 2026

Etaient présent – e - s : M. le MAIRE Ramuntcho GOYHETCHE, Marie ARAMENDY, Michaël SAUBAGNÉ, Séverine SAINT-JEAN, Mathieu PORTET, Murielle MOLÉRÈS, Julien LAVILLARD, Pierre ESPONDE, Agnès IRIBARREN, Laura LATASA, Emmanuel PEREIRA, Odette COQUEREL, Joël LURO, Romain FONTALIVE, Maite FORDIN, Santiago CAPENDEGUY, Ramuntxo LABAT ARAMENDY, Maider CARRERA INDO.

Excusé – e - s : Mme Nathalie DERCOURT (procuration à Mme ARAMENDY).

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme Séverine SAINT JEAN a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT)

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°2026 06 01 : Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le Maire expose que, dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée de neuf membres, à savoir le Maire ou l'adjoint délégué, Président, et huit commissaires titulaires (plus huit suppléants).

La nomination des commissaires titulaires et suppléants est validée par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Ainsi, il revient au Conseil Municipal de délibérer pour proposer une liste de 16 titulaires et 16 suppléants.

Les contribuables inscrits sur la liste doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle d'une des impositions directes locales dans la commune, « être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ».

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité

- D'approuver la liste suivante de contribuables composée de 16 titulaires et 16 suppléants, et d'autoriser Monsieur le Maire à la transmettre au représentant de l'Etat et au directeur départemental des finances publiques :

LISTE TITULAIRES C.C.I.D

- 1 – ARAMENDY Marie
- 2 – SAUBAGNÉ Michael
- 3 – DERCOURT Nathalie
- 4 – LAVILLARD Julien
- 5 – FONTALIVE Romain
- 6 – SAINT-JEAN Séverine
- 7 – PORTET Mathieu
- 8 – ESPONDE Pierre
- 9 – IRIBARREN Agnès
- 10 – DEPIERRE Daniel
- 11 – COQUEREL Odette
- 12 – GUESDON MICHAUD Laëtitia
- 13 – LABAT ARAMENDY Ramuntxo
- 14 – GARCIA Patrick
- 15 – CAPENDEGUY Santiago
- 16 – CARRERA INDO Maider

LISTE SUPPLEANTS C.C.I.D

- 1 – FORDIN Maite
- 2 – HARRIAGUE Françoise
- 3 – AMESTOY Jon
- 4 – GARCIA Y PEREDA Carole
- 5 – PASQUIOU Elodie
- 6 – DI FABIO Joël
- 7 – LURO Joël
- 8 – DUPRAT Benoit
- 9 – ALDALURRA Annie
- 10 – JUHEL Laurent
- 11 – PETIT Eric
- 12 – PEREIRA Emmanuel
- 13 – IBARRA Stéphanie
- 14 – LARROQUET Gérard
- 15 – LATASA Laura
- 16 – TRIBUTSCH MOLERES Murielle

Fait et délibéré en séance publique, à Ahetze, le 9 JUIN 2026,

M. le MAIRE,

Ramuntcho GOYHETCHE

